

La gestion des ressources humaines est effectuée de manière autonome pour l'ensemble du personnel et des estimateurs. L'Etablissement se veut d'être un employeur attractif et propose un environnement de travail ainsi qu'une gouvernance moderne afin de motiver notre personnel. Dès le 1er juillet 2018, un congé paternité de 20 jours fait désormais partie intégrante de notre règlement du personnel.

## Chiffres clés

---

61

Effectif du personnel (équivalent plein temps)

3

Nombre d'apprentis et de stagiaires

4

Taux de fluctuation nette du personnel [%]

43

Age moyen du personnel

9

Ancienneté moyenne du personnel en années